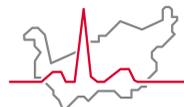


Hôpital de Malévoz



Hôpital du Valais
Spital Wallis



Traitement masculin/féminin

Afin de rendre la lecture plus aisée, nous avons fait le choix de ne pas retranscrire les doubles formulations « masculin/féminin » dans les textes. Nous remercions les lectrices de leur compréhension.

Impressum

Edition: Brochure d'accueil – Hôpital de Malévoz

Concept: Hôpital du Valais

Contenu: Hôpital du Valais

Graphisme: Eddy Pelfini Graphic Design, Sion

Photo: Hôpital du Valais

Impression: Schoechli Impression, Sierre

Référence: 632594 – 01.2018

Copyright

© Tous droits réservés. Aucun des textes de cette brochure ne peut être reproduit sans l'autorisation du Service de la communication de l'Hôpital du Valais.

Nous vous souhaitons une cordiale bienvenue et un agréable séjour à l'Hôpital de Malévoz.

L'ensemble de notre personnel médical, soignant, hôtelier, administratif et logistique est à votre disposition pour garantir des soins et des services de qualité.

Nous mettrons tout en œuvre pour vous permettre de réintégrer votre vie privée et professionnelle dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible.

Nous vous remercions de la confiance témoignée et vous adressons d'ores et déjà nos vœux de prompt rétablissement.

Etienne Caloz
Directeur
Centre Hospitalier du Valais Romand

LES VALEURS DE L'HÔPITAL DU VALAIS

L'Hôpital du Valais réunit et coordonne la volonté publique de la population valaisanne et les compétences des professionnels de la santé en vue de répondre aux besoins sanitaires des patients dans le canton. Il se réfère à cette fin à des valeurs qui orientent l'ensemble des actions, des comportements et des moyens déployés pour permettre aux soignants de soigner.

Valeur n° 1 - Relation de soin

Le soin est un acte qui s'accomplit exclusivement dans le cadre d'une relation humaine empreinte de sollicitude, de confiance, de confidentialité et de respect mutuel entre le soignant et le soigné...

Valeur n° 2 - Responsabilité

L'Hôpital du Valais instaure le climat de confiance nécessaire à la collaboration et la convivialité indispensables à la réalisation du soin...

Valeur n° 3 - Équité

Institution de service public, l'Hôpital du Valais garantit l'accès au soin à toutes les personnes qui en ont besoin, quels que soient leur état de santé et leur situation sociale...

Valeur n° 4 – Esprit de collaboration

Les professionnels de l'Hôpital du Valais mobilisent leurs compétences en référence aux valeurs professionnelles et institutionnelles aux seules fins du soin, tout en veillant à la qualité, à la sécurité et à la protection de leurs patients...

Valeur n° 5 – Durabilité

L'Hôpital du Valais gère les ressources nécessaires pour répondre aux besoins sanitaires en veillant au meilleur rapport possible entre la qualité, l'équité et l'économicité de ses prestations de soin...

Vision stratégique, document complet sous www.hopitalvs.ch

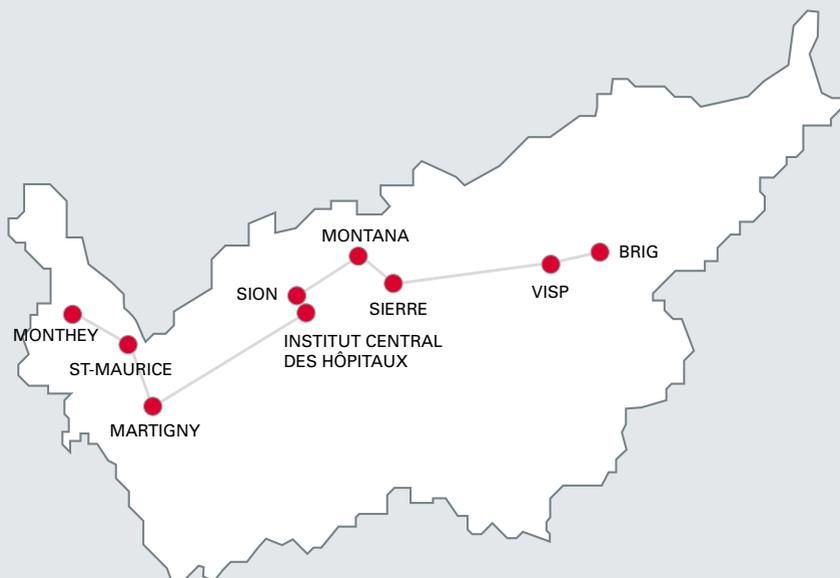
L'être humain au centre.

- 03 **Message de bienvenue**
- 05 **Sommaire**
- 06 **L'Hôpital du Valais en bref**
- 07 **L'Hôpital de Malévoz**
- 08 **Les services du Pôle de Psychiatrie
et Psychothérapie**
- 11 **Préparation de votre séjour**
- 13 **À votre arrivée**
- 14 **Pendant votre séjour**
- 23 **À votre sortie**
- 24 **Vos droits en tant que patient**
- 26 **Accès et plan du site**
- 28 **Adresses et contacts**

L'HÔPITAL DU VALAIS EN BREF

L'Hôpital du Valais est une institution autonome de droit public, regroupant huit sites hospitaliers et l'Institut Central des Hôpitaux. Il offre une vaste palette de prestations médicales et soignantes de qualité. Les disciplines sont réparties par site pour permettre une prise en charge optimale et ainsi répondre aux besoins spécifiques de chacun.

En 2016, l'Hôpital du Valais a pris en charge près de 40'700 patients hospitalisés et a assuré 472'000 visites ambulatoires. 5'200 collaboratrices et collaborateurs mettent le patient au centre de leurs préoccupations.



L'être humain au centre.

L'Hôpital de Malévoz fait partie du Pôle de Psychiatrie et Psychothérapie du Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR) qui comprend également les hôpitaux de Sierre, Sion et Martigny, la Clinique Saint-Amé à Saint-Maurice et le Centre Valaisan de Pneumologie à Montana.

L'Hôpital de Malévoz est un établissement de soins psychiatriques qui accueille toutes les personnes, adultes et âgées, souffrant de troubles psychiques.

L'Hôpital de Malévoz est également un centre de formation reconnu dans le domaine de la psychiatrie et de la psychothérapie.

LES SERVICES DU PÔLE DE PSYCHIATRIE ET PSYCHOTHÉRAPIE

Le Pôle de Psychiatrie et Psychothérapie du Valais romand est une structure de l'Hôpital du Valais. Ses services de soins hospitaliers, ambulatoires et communautaires sont organisés et dispensés sur l'ensemble du Valais romand.

Il a pour mission de promouvoir la santé mentale, de prévenir et de soigner les souffrances psychiques. Il s'adresse à l'enfant, l'adolescent, l'adulte et la personne âgée ainsi qu'aux familles et aux proches, aux représentants légaux et aux partenaires du réseau socio-sanitaire valaisan (CMS, EMS, médecins de famille, etc.).

La psychiatrie hospitalière est dispensée à l'Hôpital de Malévoz à Monthey ainsi que dans l'unité de psychiatrie de la personne âgée de la Clinique Saint-Amé à Saint-Maurice. La psychiatrie hospitalière pour les enfants et les adolescents est assurée à l'Hôpital de Sierre.

Des prestations communautaires ambulatoires sont fournies dans les quatre Centres de Compétences en Psychiatrie et Psychothérapie (CCPP) de Monthey, Martigny, Sion et Sierre.

Le Pôle de Psychiatrie et Psychothérapie regroupe également les services de psychiatrie de liaison et de médecine pénitentiaire.

Numéro d'appel unique: 0800 012 210.

• **Psychiatrie et psychothérapie hospitalière**

Hôpital de Malévoz
 Psychiatrie adulte et personne âgée
 Route de Morgins 10
 1870 Monthey
 T 027 604 73 33

Hôpital de Sierre
 Psychiatrie enfant et adolescent
 Rue Saint-Charles 14
 3960 Sierre
 T 027 603 79 10

Clinique Saint-Amé
 Psychiatrie personne âgée
 Vers Saint-Amé 10
 1890 Saint-Maurice
 T 027 604 66 55

• **Psychiatrie et psychothérapie communautaire**

Centres de Compétences en Psychiatrie et Psychothérapie (CCPP)

CCPP Sierre
 Avenue Général-Guisan 8
 3960 Sierre
 T 027 603 84 70

CCPP Martigny
 Rue de l'Hôpital 14
 1920 Martigny
 T 027 603 63 00

CCPP Sion
 Rue de Lausanne 63
 1950 Sion
 T 027 603 84 40

CCPP Monthey
 Avenue de France 49
 1870 Monthey
 T 027 604 73 90



Les renseignements préalables à votre admission peuvent être obtenus auprès de la réception de l'Hôpital de Malévoz au 027 604 73 33.

Documents à fournir

Afin de faciliter votre admission, nous vous remercions de présenter les documents suivants:

A la secrétaire d'unité

- Carte d'assurance maladie.
- Pièce officielle d'identité valable (passeport, permis de séjour ou permis de conduire), si vous n'avez pas de domicile en Suisse.

Au personnel infirmier

- Lettre du médecin traitant/famille, lettre de transfert de l'établissement envoyeur.
- Liste des médicaments personnels prescrits par votre/vos médecin/s.
- Numéros de téléphone de la famille, des proches ou du représentant pouvant être atteints en permanence.

Hospitalisation en privé

Les patients hospitalisés en privé ont la responsabilité de contrôler leur couverture d'assurance afin d'obtenir la garantie de la prise en charge des coûts par leur assureur.

En cas de transfert de chambre commune en chambre privée et inversement, de même qu'en cas de transfert intersites, tout le séjour est facturé selon les tarifs privés.

PRÉPARATION DE VOTRE SÉJOUR

Effets personnels recommandés

En plus de vos effets personnels, pensez à prendre des chaussures et des vêtements d'extérieur pour vous déplacer dans le parc de l'hôpital ainsi que des vêtements de sport.

L'hôpital met à votre disposition du linge de toilette.

L'hôpital ne pourvoit pas à l'entretien du linge privé.

En cas de besoin, il est possible de vous procurer du matériel de première nécessité au kiosque de la cafétéria.

Vos prothèses dentaires/auditives, vos lunettes/verres de contact doivent être soigneusement rangés. **L'hôpital ne pourra en aucun cas être tenu responsable de leur perte.**

Argent – Objets de valeur

La direction décline toute responsabilité en cas de disparition, perte ou vol durant votre séjour à l'hôpital.

Nous vous prions de ne pas emporter d'argent ou d'objets de valeur lors de votre hospitalisation.

Il est possible de mettre votre argent et vos objets personnels sous clé dans l'armoire de votre chambre.

Si votre état de santé ne le permet pas, l'infirmier ou la secrétaire d'unité se charge de déposer vos valeurs sous clé dans l'unité de soins.

Un inventaire de vos biens vous est alors remis.

Horaire et lieu d'arrivée

Les admissions sont planifiées entre 08h30 et 12h00 et entre 13h00 et 16h00. A votre arrivée, annoncez-vous à la réception, même s'il s'agit d'une urgence. Dans tous les cas, la réceptionniste vous annonce à l'infirmière d'admission ou au médecin de garde.

Voiture

En cas d'arrivée avec votre propre véhicule, les clés doivent être remises au personnel infirmier de votre unité de soins. Pendant votre séjour, votre voiture doit être stationnée au parking du Montgebert, Av. de France 49 à Monthey. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, il vous est interdit de conduire votre véhicule durant votre hospitalisation sauf autorisation exceptionnelle du médecin.

Placement à des fins d'assistance

Si vous êtes hospitalisé dans le cadre d'un placement à des fins d'assistance (PAFA), vous avez la possibilité de faire recours auprès du tribunal des mesures de contrainte qui statuera suivant une procédure simple et rapide.

Directives anticipées

Nous vous encourageons à rédiger des directives anticipées. Vous conservez l'original et une copie est déposée dans votre dossier. Dans ce cas, nous vous prions d'informer votre médecin et vos proches de l'existence de ce document.

PENDANT VOTRE SÉJOUR

L'Hôpital de Malévoz est **un lieu de soins ouvert** qui respecte les droits, la liberté et la dignité des patients. Il n'a recours à aucun moyen de contention physique.

Sa philosophie des soins sollicite et encourage le plus possible l'alliance thérapeutique nécessaire au développement et à l'entretien d'une relation de confiance, essentielle aux soins et aux traitements.

Le médecin-assistant de l'unité, en étroite collaboration avec une équipe pluridisciplinaire (infirmier, assistant en soins et santé communautaire, ergothérapeute, physiothérapeute, psychomotricien, psychologue, assistant social) effectue les examens nécessaires et vous propose un programme de soins.

Des règles strictes garantissent la confidentialité de vos données personnelles, conformément à la législation.

- Les règles institutionnelles sont affichées dans chaque unité. Elles vous sont présentées par le personnel des soins lors de votre admission.
- Des activités thérapeutiques, y compris en groupe hors de votre unité, vous sont proposées par l'équipe soignante.
- Des activités libres de participation et organisées par le Service socioculturel sont affichées dans votre unité.
- Selon votre état de santé, un cadre thérapeutique dans l'unité peut être nécessaire pour vous protéger.
- Dans les limites du secret médical et du respect de la sphère privée, les proches sont invités à compléter les informations utiles au traitement et, le cas échéant, à participer à des entretiens avec le médecin et l'équipe soignante.
- Toutes violences physiques ou verbales sont interdites. Elles peuvent entraîner une interruption de l'hospitalisation et faire l'objet d'une plainte.
- Les dégâts matériels causés intentionnellement vous seront facturés.



Les médecins et les soignants sont en tenue civile, sans blouse. Vous pouvez identifier chaque collaborateur grâce à un badge nominatif de couleur spécifique à la fonction exercée.

Rouge	personnel médical
Bleu foncé	personnel soignant
Bleu clair	personnel aide-soignant
Vert	personnel médico-technique (physiothérapeutes, ergothérapeutes, logopédistes)
Gris	personnel de l'administration, de l'hôtellerie, de l'intendance et de la logistique
Blanc	stagiaire, apprenti

La ligne dorée distingue les cadres et les responsables d'équipe.

Notre institution et nos collaborateurs sont particulièrement attachés à créer un climat de respect et de confiance, aussi bien à l'égard des patients que de leurs proches. Nous nous attendons évidemment à ce que ces valeurs soient partagées par les personnes qui fréquentent notre institution et nous mettrons tout en œuvre pour qu'elles soient respectées.

PENDANT VOTRE SÉJOUR

Chambre

Les unités de soins sont organisées sur plusieurs étages. Dès que votre état de santé le permet, vous êtes transféré dans une chambre à l'étage.

Si vous bénéficiez d'une **couverture d'assurance en division commune**, vous êtes hospitalisé dans une chambre à deux lits. Vous disposez d'espaces collectifs (salle à manger, salle TV, salon, terrasse, etc.).

Si vous bénéficiez d'une **couverture d'assurance en division privée**, vous êtes hospitalisé, en fonction de la disponibilité, dans une chambre à un lit. Vous disposez de diverses prestations hôtelières.

Radio - Télévision

Les unités de soins sont équipées de radio, télévision, lecteur DVD et chaîne hi-fi. L'usage des radios et télévisions est réglementé par l'équipe soignante.

Les appareils personnels, radio, télévision, console de jeux, ne sont en principe pas autorisés.



Téléphone

Chaque unité de soins dispose d'un numéro de téléphone direct. La secrétaire d'unité vous le transmet sur demande.

Vous pouvez recevoir des appels téléphoniques sur le réseau hospitalier, de préférence entre 17h00 et 19h00.

L'utilisation du téléphone mobile et de l'ordinateur portable est libre durant votre hospitalisation sauf avis contraire de l'équipe soignante.

L'hôpital décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de votre téléphone mobile et/ou de votre ordinateur portable.

Internet - Wi-Fi

Les patients et visiteurs bénéficient d'un accès Wi-Fi gratuit et peuvent surfer sur Internet moyennant une procédure d'identification. Il suffit de sélectionner le réseau HVS_GUEST et de lancer son navigateur puis de suivre les instructions d'identification. Un code envoyé par SMS permet de se connecter au réseau. Le mode d'emploi détaillé est disponible à la réception et dans les services de soins.

PENDANT VOTRE SÉJOUR

Courrier

Le courrier est distribué une fois par jour, le matin.

Vous pouvez faire suivre votre courrier ainsi que les journaux et revues auxquels vous êtes abonné sans mentionner l'hôpital, en indiquant simplement votre nom à l'adresse suivante:

Route de Morgins 10, 1870 Monthey.

Vous avez la possibilité de remettre le courrier en partance à la réception qui fait office de bureau postal.

Des journaux sont à votre disposition à la cafétéria et dans les unités de soins.

Cafétéria

La cafétéria se situe après le bâtiment administratif (réception).

Horaires:

- Semaine 07h30 à 19h30
- Week-end et férié 10h00 à 19h30

Kiosque

Le kiosque se situe dans la cafétéria de l'hôpital.

Horaires:

- Semaine 08h00 à 19h00
- Week-end et férié 10h00 à 19h00

Vous y trouvez des boissons, sandwiches, viennoiseries et friandises ainsi que le matériel de première nécessité.

Repas

Selon votre état de santé, vous prenez votre repas dans l'unité de soins ou à la cafétéria aux horaires suivants:

Dans l'unité de soins	Semaine	Week-end et férié
matin	07h30 à 08h30	08h00 à 09h00
midi	12h00 à 12h30	12h00 à 12h30
soir	18h00 à 18h30	18h00 à 18h30
À la cafétéria	Semaine	Week-end et férié
matin	07h30 à 08h30	dans l'unité de soins
midi	11h30 à 13h15	11h45 à 12h45
soir	18h00 à 18h45	18h00 à 18h45

La consommation d'alcool n'est pas autorisée.

Les régimes spéciaux sont prescrits par votre médecin en collaboration avec la diététicienne.



PENDANT VOTRE SÉJOUR

Tabac

Tous les locaux, cafétéria comprise, sont des zones non fumeurs.

Alcool – Drogue – Objets dangereux

Toute consommation d'alcool et de stupéfiants est strictement interdite. Elle peut entraîner le renvoi de l'hôpital.

Les objets dangereux sont interdits.

Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans les unités de soins et à la cafétéria.

Autorisation de congé

Pendant votre séjour, des congés peuvent être organisés. Ils se discutent et se décident avec l'équipe soignante, votre médecin, votre famille ou vos proches. La durée d'un congé ne doit pas dépasser 24 heures.

Associations d'entraide – Brochures d'information

Des brochures d'information concernant la maladie psychique, la promotion de la santé et les associations d'entraide sont à votre disposition dans les unités de soins, à la cafétéria et à la réception.

Des membres de l'AVEP (Association Valaisanne d'Entraide Psychiatrique) et de Synapsespoir (Association de proches de personnes souffrant de schizophrénie) assurent une permanence à la cafétéria et/ou dans l'unité de soins. Les personnes souffrant de troubles psychiques, ainsi que les familles concernées, peuvent rencontrer les membres de ces associations.

Des conférences organisées en soirée par l'AVEP sont ouvertes à toute personne concernée par la maladie psychique.

AVEP
Synapsespoir
Association Pro Mente Sana

www.avep-vs.ch
www.synapsespoir.ch
www.promentesana.org

PENDANT VOTRE SÉJOUR

Vie spirituelle

Sur demande, le personnel peut vous mettre en relation avec un représentant de votre confession.

Les horaires des messes sont affichés à la chapelle et à la cafétéria.

Vous pouvez vous recueillir à la chapelle durant les heures d'ouverture affichées devant l'entrée.

Visites

Horaire conseillé pour préserver l'organisation des soins: 16h30 - 20h00.

Les visites que vous souhaitez sont les bienvenues.

Les visiteurs peuvent, s'ils le désirent, prendre leur repas ou une consommation avec vous à la cafétéria, à la buvette de l'Espace Culturel ou avec l'accord de l'équipe soignante, en ville.

Les visiteurs doivent s'annoncer auprès de l'équipe soignante.



Les sorties ont lieu, en principe, entre 09h00 et 11h00.

Votre sortie se prépare dès que possible en concertation avec vous, votre famille ou vos proches et votre médecin traitant. La date est fixée en accord avec votre médecin hospitalier qui enverra un rapport de votre hospitalisation et, au besoin, téléphonera à votre médecin traitant avec lequel vous reprendrez contact pour la suite du traitement.

Avant de quitter l'hôpital:

- Adressez-vous à votre infirmier référent afin que vous soient remis les documents nécessaires (ordonnances, courriers médicaux, certificat d'hospitalisation, rendez-vous, médicaments personnels, ...).
L'hôpital ne fournit pas les médicaments pour le retour à domicile (week-end et jours fériés compris).
- Pensez à retirer les valeurs que vous avez éventuellement confiées au personnel infirmier.
- Acquittez-vous des éventuels frais à votre charge (appels téléphoniques, internet, ...).
- Vérifiez que vous n'avez oublié aucun effet personnel dans votre chambre.

Vous recevrez toutes les informations nécessaires pour la suite de votre traitement. Il vous sera peut-être proposé de poursuivre votre traitement ou de participer à des activités de groupes auprès de notre service de psychiatrie ambulatoire dans l'un des Centres de Compétences en Psychiatrie et Psychothérapie (CCPP) de Monthey, Martigny, Sion ou Sière.

VOS DROITS EN TANT QUE PATIENT

Le droit à l'information est un élément fondamental de la relation patient – soignant pour une prise en charge thérapeutique de qualité, respectueuse de l'autonomie du patient.

Si vous rencontrez un problème ou en cas de questions sur le déroulement de votre prise en charge, n'hésitez pas à en parler à votre médecin ou à votre infirmier référent. Ils pourront vous apporter des réponses qui permettront, nous l'espérons, de résoudre les difficultés et clarifier les incompréhensions.

Nous vous encourageons à lire la brochure «**l'essentiel sur les droits des patients**». Cette brochure décrit les droits qui vous sont reconnus, notamment par la loi cantonale sur la santé, et explique comment ils s'appliquent.

Il s'agit des droits suivants:

- Le droit à l'information
- Le consentement libre et éclairé
À l'Hôpital du Valais, la déclaration du consentement éclairé, signée par le patient avant une intervention, comprend une information sur le deuxième avis et les modalités pratiques pour exercer ce droit.
Vous avez aussi la possibilité de consulter un autre professionnel de votre choix pour un deuxième avis médical. Nous pouvons vous aider à ce sujet. Il est prudent de vous renseigner préalablement sur la prise en charge par votre assurance de ce deuxième avis médical.
- Les directives anticipées, le représentant thérapeutique et le mandat pour cause d'incapacité
- Le droit au libre choix
- Les mesures de contention et les traitements sans consentement
- Le secret professionnel
- L'accès au dossier médical
- Le droit à être accompagné
- Le don d'organes et de tissus

Pour toute question relative aux droits des patients:

- Affaires juridiques et éthiques de l'Hôpital du Valais: 027 603 67 30 ou 603 67 21
- Médiateur du Valais romand: Service de la santé publique, Av. du Midi 7, 1950 Sion, 027 606 49 00.

La brochure «**l'essentiel sur les droits des patients**» est à votre disposition aux admissions, à la réception et dans les unités de soins.

Vous pouvez également télécharger gratuitement cette brochure sur:

www.vs.ch/sante ainsi que sur le site internet de l'Hôpital du Valais:
www.hopitalvs.ch > Patients et visiteurs > Droits des patients.

Conseil d'éthique clinique

Le quotidien hospitalier et l'évolution de la médecine moderne demandent parfois de la part des médecins, des soignants ainsi que des patients et de leurs proches des décisions complexes. En plus des traitements et soins médicaux administrés, il s'agit de prendre en compte les valeurs et les principes moraux. Le Conseil d'éthique clinique de l'Hôpital du Valais peut soutenir le personnel et les patients de l'institution dans ces prises de décision.

Le formulaire vous permettant de rédiger votre demande est disponible sur www.hopitalvs.ch/ethiqueclinique

Les prises de contact sont aussi possible par:

- e-mail: ethique.clinique@hopitalvs.ch
- téléphone: T 027 603 65 60 (français) | T 027 603 65 61 (allemand)
- courrier à: Hôpital du Valais
Conseil d'éthique clinique
Case postale 696
1951 Sion

ACCÈS ET PLAN DU SITE

En voiture

En venant du Valais central: sortie 19: Bex – Monthey sud

En venant de Lausanne: sortie 18: Saint-Triphon – Pas-de-Morgins – Monthey nord

En train Gare CFF – Monthey

AOMC – Monthey Ville

Parking

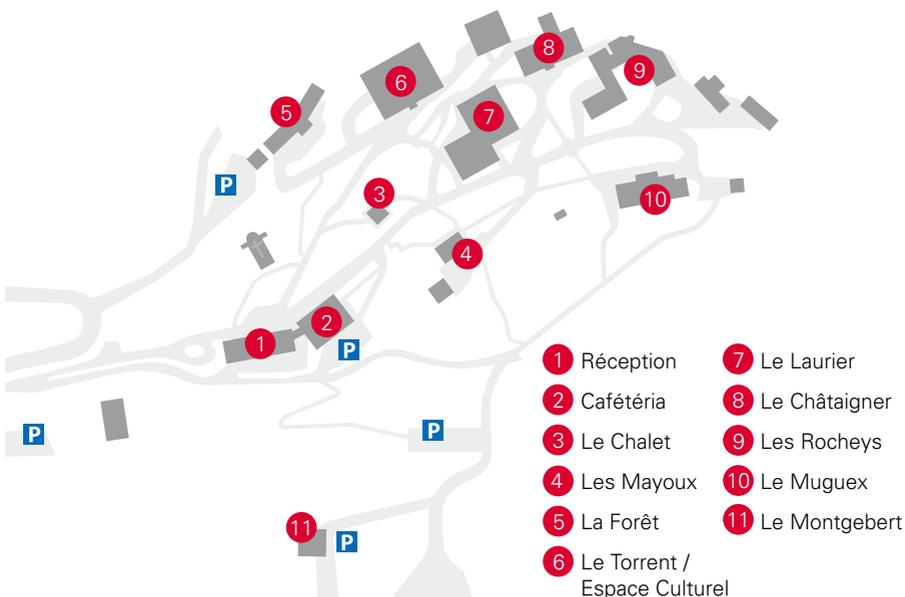
En visite: parking visiteurs payant.

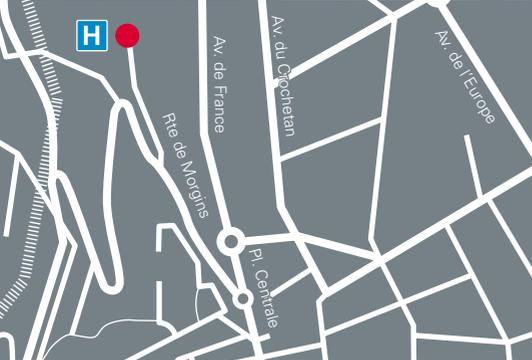
Cinq bâtiments accueillent les unités de soins, en dehors de la cafétéria, du bâtiment administratif et de la grande salle polyvalente.

Plusieurs panneaux d'orientation jalonnent le parc.

La circulation en voiture est interdite à l'intérieur du parc sauf autorisation particulière.

Les taxis, appelés d'une unité de soins ou de la réception, vous attendent devant la réception.





Hôpital du Valais

Hôpital de Malévoz

Rte de Morgins 10, 1870 Monthey

0800 012 210

Service de psychiatrie et de psychothérapie hospitalière adulte

Unité de psychiatrie adulte 1

Mugex 027 604 74 20

Unité de psychiatrie adulte 2

Laurier 027 604 74 50

Unité de psychiatrie adulte 3

Châtaignier 027 604 74 11

Unité de psychiatrie adulte 4

Forêt 027 604 75 10

Service de psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée

Unité de psychiatrie de la personne âgée

Rocheys 027 604 75 00